

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 410 9 juin 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Le numéro: 1 franc

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Le pouvoir d'achat des actionnaires

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Nestlé qui s'est tenue le 12 mai 1977 à Lausanne, M. Pierre Liotard-Vogt, président du conseil d'administration, s'est exprimé en ces termes en ce qui concerne la politique de dividendes de la société.

« Une fois de plus, nous avons souffert d'une nouvelle appréciation du franc suisse par rapport à la plupart des monnaies (Réd.: si ce franc suisse cher pénalise le rapatriement des bénéficiaires, il facilite en revanche la politique d'investissements et de prêts aux filiales à partir de la holding suisse). Malgré ce facteur défavorable, nous avons pu présenter des résultats améliorés, et il nous est agréable de pouvoir vous proposer une augmentation de dividende qui permettra de rattraper

partiellement le retard que celui-ci avait précédemment par rapport à l'augmentation du coût de la vie ».

On souhaite la même aménité de ton partout dans les relations employeur-employé.

Quant au principe de l'indexation du dividende, il cache d'autres générosités encore, à savoir la plus-value boursière des actions et l'espoir, si le chiffre d'affaires augmente, de voir le capital social adapté en proportion avec, pour les actionnaires, un avantageux droit de souscription.

Les actionnaires à dividendes indexés gagnent au titre du revenu et de la fortune. Toute la différence avec le salarié est là.

Nul doute, dans ces conditions, qu'il leur a été agréable de se voir proposer une augmentation.

Les scrupules de l'AN

Malgré la publication d'un premier communiqué, donnant les principales caractéristiques du projet pour une assurance-maladie « révisée », on sait qu'à ce chapitre capital de notre organisation de la santé, rien n'est encore joué: ayant dévoilé leurs premières options, les membres de la commission ad hoc doivent encore se revoir pour se mettre définitivement d'accord.

On sait que les experts ont donc rejeté le principe d'une assurance-maladie obligatoire, faisant leur le reproche si souvent asséné aux partisans de l'initiative socialiste repoussée en votation populaire en décembre 1974: l'obligation provoquerait un phénomène de surconsommation médicale et compromettrait le sens de la responsabilité individuelle.

On sait d'autre part que ces mêmes experts en sont revenus au système de prélèvement sur les salaires (taux de un pour cent) en tant que mode de financement de l'institution, un système qui

avait été violemment combattu lors de la dernière campagne sur le sujet.

Côté prestations nouvelles, peu d'améliorations; côté médecine préventive et soins à domicile, peu de développements prévus. Bref une timidité tous azimuts, sous le signe, il fallait s'y attendre, des économies. Et un gage pour les tenants de l'immobilisme...

Tel n'est pas l'avis de la direction de l'Action nationale. Pour les dirigeants de cette formation, l'idée même d'un nouveau projet d'assurance-maladie est exclue: le peuple s'est déjà prononcé sur la question, repoussant à la fois le contre-projet du Conseil fédéral et l'initiative de gauche, le débat est donc clos, une fois pour toutes.

Voilà une intransigeance et des scrupules honorables, mais qui détonnent dans un parti politique qui est, lui, revenu devant le peuple sans trêve, pendant presque une décennie, sur le même thème, sans se soucier des verdicts acquis!

Ce, sans compter que le vote de 1974 avait dégagé en définitive une majorité populaire pour le changement en la matière.

POINT DE VUE

Les petites peurs

Honnêtement, j'ai tenté de comprendre. J'ai lu, relu, comparé... Parce que c'est très compliqué, cette affaire de la TVA¹, plein de sous-entendus, de trappes, d'affirmations trop longues ou trop courtes, d'interprétations, de suppositions, de méandres filandreux.

Avis et commentaires de toutes sortes éclairent bien moins, en fin de compte, le projet qu'ils ne le transforment en un paquet de nouilles mal cuites. En face de quoi se trouve-t-on ? Un acte de gouvernement ou une sorte de querelle obscure entre des héritiers, un traficotage de technocrates, un projet d'arnaque dont une partie du butin irait à de bonnes œuvres ?

Cherchant bien, j'ai tout de même découvert une chose : *c'est une affaire d'argent !*

Bigre ! J'aurais dû m'en douter !

Dans ce pays, toutes les affaires de sous sont compliquées, tortueuses, farcies d'arrière-pensées. Elles ne sont pas plutôt évoquées qu'elles soulèvent des passions sourdes, des grincements, des clapotis tripatouillesques, glauques et gluants, des ricanements, des regards en coin, des collusions, des séances d'aplaventrisme, des condamnations sommaires et des explications en faux-fuyants.

Comme si tout ce qui touche à l'argent ne pouvait être que contourné, compliqué, secret...

Alors ?

Alors, me suis-je dit : laisse tomber, laisse discourir les notaires et les apothicaires; com-

ment reconnaître l'honnête homme parmi eux ? Qui dit vrai ? Qui compte juste ? Laisse-les parler d'argent, me suis-je dit, laisse-les jongler avec leurs centimes, laisse-les se quereller avec leurs petits pourcentages et toi, lis saint Augustin et cultive ton jardin... De toute manière les dés sont pipés et le jeu est bien médiocre... Comment, mais comment peut-on se passionner pour de l'argent — cet argent dont Keynes lui-même reconnaissait « la puanteur » ?...

Mais je me suis souvenu de saint Augustin, justement, qui dit au chapitre IX du Livre X de ses Confessions : ... « car il arrive souvent que ceux qui font profession de mépriser la vaine gloire, se glorifient de ce mépris, avec plus encore de vanité... » Bien, bien, ai-je donc ensuite pensé, mutatis mutandis dans les propos de saint Augustin, ne méprisons point, ne renvoyons pas *tout de suite* opposants et partisans de la TVA dos à dos, ne les jetons pas immédiatement dans le même sac, bien qu'ils tiennent, au fond, le même genre de discours. Condescendance par charité chrétienne à tremper notre petit et auguste doigt dans cette vase. *Donnons notre avis* sur les choses de ce siècle — au risque de passer pour un imbécile (une fois de plus) ou de nous faire quelques ennemis supplémentaires (pour le salut et le repos de l'âme desquels nous ferons dire quelques messes)...

Hé bien, je voterai « non » à la TVA.

La tête vide, je voterai non. Par lassitude, par agacement. Parce que la question posée n'est

pas claire, simple. Parce que *la façon* dont la question est posée est *immorale*. (Excusez, je ne trouve pas d'autre qualificatif). Elle oblige au compromis, sinon à la compromission.

Finalement, parce qu'une politique qui n'est plus que la résultante de laborieux compromis et marchandages ne peut conduire qu'à une multiplication des compromis et des marchandages.

Ras le bol ? Oui, ras le bol ! Et je me moque bien de savoir si ceci est un peu plus ou un peu moins « social » que cela. Il y a belle lurette que le mot signifie à peu près n'importe quoi. J'en ai ras le bol d'avoir à choisir entre la peste et le choléra, entre la confusion et le désarroi, entre l'incertitude et le doute.

Que vaudra mon « non » ? Pas grand-chose, presque rien. Guère plus qu'une multitude d'autres « non » et de « oui ».

D'ailleurs, les votants ne diront pas oui ou non à *la TVA*. Ils diront oui ou non à une infinité de choses différentes et contradictoires.

Ils ne voteront pas par « esprit de calcul » mais poussés par des sentiments vagues et obscurs où domineront bien moins les convictions *que les craintes*.

Les *petites peurs* — comme disait Emmanuel Mounier.

Et la politique des petites peurs finit toujours par une grande peur.

Gil Stauffer

¹ Comme à l'accoutumée, Gil Stauffer s'exprime ici en son nom propre. La position de DP a été développée dans les derniers numéros.

Kid Super Star

De l'Ascension à la Pentecôte, le premier Salon international de l'Enfance et de la Jeunesse a occupé les halles de Beaulieu à Lausanne. En famille et surtout par classes entières (quel battage dans les écoles !), les enfants sont montés à

Kid 77, et s'y sont trouvés pris dans un champ clos tout imprégné de publicité et de marketing appliqué à la génération des consommateurs en herbe.

Certes, la déontologie ad hoc élaborée par les responsables de ce nouveau Salon avait pratiquement éliminé les outrances les plus choquantes et

le pousse-à-la-consommation d'allure brutale; juste quelques bruyantes fausses notes à l'« électronique de loisirs » (les enfants choisiraient-ils les appareils de télévision et les chaînes hi-fi ?) quelques égarements de la part d'arts ménagistes mal venus (que diable les fours à micro-ondes faisaient-ils à Kid ?) et surtout des vendeurs de

meubles, dont certains n'avaient pas même eu la décence de présenter du mobilier pour chambres d'enfants.

Au reste, tout n'était que conquête aimable, ma-tosement désintéressée, voire pédagogique, de l'intérêt des enfants et du porte-monnaie de leurs parents. Les jeunes étaient invités à participer activement, selon les sains principes de ce bon M. Pestalozzi tant à l'honneur aujourd'hui. Une participation active certes, mais toujours sous l'œil de Madison Ave., sous la bienveillante égide d'une marque, d'une entreprise, d'une association professionnelle ou de l'autorité, scolaire ou policière. La créativité par Caran d'Ache, le portrait des jeunes visiteurs grâce aux terminaux NCR, le parfait petit électricien initié par l'OFEL, la prophylaxie dentaire par la Société suisse d'odontostomatologie (avec la collaboration des CFF), la sécurité des boguets grâce à la Police municipale (en grand uniforme), la CDA et le TCS réunis.

Et que dire des sports, qui occupaient la halle sud ? Il y avait possibilité de s'initier à la pratique de tous les sports, de tous ceux du moins qui procurent du chiffre d'affaires, de l'équitation au parachutisme, en passant par le curling, le tir à l'arc ou à la carabine, et le nouveau patinage sur roulettes (brevet Roll-Rink SA). Savoir si, dans une famille de dimension moyenne, la pratique de tels sports est conciliable avec le budget disponible ?

Devant tant de possibilités de voir, d'approcher, de toucher, d'essayer même, nombre de rêves ont dû naître dans les esprits des jeunes consommateurs venus passer une journée à Kid 77. Rêves canalisés plus ou moins habilement par des enseignants qui s'obstinaient à diriger leurs troupes vers les stands thématiques, — particulièrement ceux de la Conférence des Chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin. Rêves à peine contrés par des parents qui ne se sentent pas tous démissionner quand ils cèdent eux-mêmes à l'ambiance publicitaire générale. D'autant qu'elle ne choque au fond pas les enfants, nés et grandis dans un bain de réclame,

où ils nagent très à l'aise en se laissant porter avec une certaine indifférence. Peu importe le nom inscrit sur le tee-shirt ou le blouson pourvu qu'il soit « in », peu importe qui paye, pourvu qu'on puisse se distraire, ne pas trop s'ennuyer, s'échapper, faire quelque chose de facile. Comme par exemple regarder la télévision; les exposants riches l'avaient bien deviné, qui présentaient tous un petit écran devant lequel s'agglutinaient aussitôt les visiteurs, heureux de n'avoir qu'à regarder, qu'à consommer, sans avoir à répondre, ni donc à s'engager le moins du monde.

Aussi bien, les stands provocateurs font fuir. A cet égard, un Salon de l'enfance ne se distingue en rien d'une autre foire commerciale, — les moult alibis didactiques et thématiques n'y chan-

GENÈVE

La reprise en main des libéraux

Le climat préélectoral (les élections cantonales auront lieu à l'automne) est venu durcir encore une atmosphère politique déjà tendue par les difficultés économiques. Tension proche de la rupture au Parlement où gauche et droite ne se font aucun cadeau; tension aussi dans certains partis. Le Parti radical, secoué par des scandales financiers, a annoncé le départ d'un certain nombre de députés qui — est-ce un hasard ? — appartiennent à la tendance centriste de la formation. Au Parti libéral, le climat est électrique et les « vieux » membres ne s'y retrouvent plus : Ne parle-t-on pas de mandats impératifs pour les députés... Il s'agit, pour le conseiller d'Etat Jaques Vernet, de reprendre ses troupes en main et de faire un sort définitif à la fronde que suscite sa politique de démolition et de bétonnage intensifs.

Sous un prétexte formel — le non-cumul des mandats aux parlements à l'échelon fédéral et cantonal — le porte-parole de la tendance écolo-

gent rien. Et si l'UNICEF n'avait pas eu l'idée opportuniste d'offrir un podium aux pousseurs de rocks et autres chanteurs à la guitare électrique, les mille mètres carrés de son luxueux pavillon d'honneur n'auraient retenu que d'infimes groupuscules.

Après l'indéniable succès d'affluence à Kid 77, les exposants, qui ne savaient pas trop qu'en attendre, vont faire leurs comptes. Reviendra, reviendra pas à Kid 78 ss. ? Et si oui, sous quelle forme ? De leur décision dépendra l'allure des prochains salons de l'enfance, qui de toute manière resteront comme le premier de curieux bâtards, issus de l'étrange union de l'école gratuite et obligatoire, et de la consommation, toujours onéreuse et de plus en plus contraignante.

gique, Mme Monique Bauer-Lagier, a été éliminée des listes pour le Grand Conseil et est, pour ainsi dire, interdite de parole. Même sort pour les candidatures d'écologistes un peu conséquents. Les plus ouverts parmi les membres de la députation ne se représentent pas.

Ces éliminations se doublent d'une opération de séduction en direction des amis de la nature. M. Vernet l'a confiée à un homme qui n'a rien à lui refuser, le député Dériaz. Cet ingénieur appartient au bureau Solfor, dont le conseiller d'Etat était, jusqu'à son élection, administrateur-délégué, et auquel, depuis lors, il confie d'importants mandats : contournement de Carouge (coût total des travaux, 30 millions), Palais des expositions (mandat partiel).

Si l'opération réussit, M. Dériaz sera appelé à la présidence de l'Association genevoise pour la protection de la nature. On espère que cette association ne se montrera pas trop difficile sur l'activité législative d'un député qui apporta un appui sans réserve à une politique que l'on connaît et dont l'un des fleurons est la traversée de la presqu'île de Loex et des Evaux par l'autoroute de contournement.

TÉLÉVISION

Des émissions locales pour quelques élus, des téléreseaux pour tout et la SSR pour tous

TV Delémont, TV Renens, TV Avanchet, des expériences d'émissions locales se sont succédés ces derniers mois.

Dans plusieurs cités, diverses associations poursuivent leurs activités vidéo, et des demandes de concession parviennent encore à Berne. Pourtant, les premiers bilans de la télévision locale apparaissent peu positifs.

En Suisse, pour l'instant, les exceptions réjouissantes sont rares : par exemple, l'essai de Delémont à l'occasion de la discussion de la Constitution du canton du Jura.

Mais il faut l'admettre : la fin du monopole marque le début du règne des sociétés privées et des intérêts les plus commerciaux. Pour leur part, les municipalités ne peuvent plus subventionner des opérations coûteuses qui se révèlent inutiles. D'autres priorités s'imposent dorénavant en matière de communication sociale : l'environnement, l'espace, la qualité de la vie, l'habitat, le soutien des associations locales. Le temps des gadgets et du gaspillage est révolu.

Pourquoi l'engouement pour la télévision locale subsiste-t-il en Suisse romande ? Certes, il

faut compter avec la mode et aussi la pression des techniciens. Mais le compartimentage, le cantonalisme d'une région comptant à peine 1,2 million d'habitants expliquent également cette recherche de communication, thème de toute notre littérature et de notre cinéma. Malgré la réception de plusieurs programmes, étrangers et nationaux, dont la TVR qui avec ses 430 000 écrans à la dimension d'une chaîne locale; malgré le développement des autoroutes et des communications sous toutes leurs formes. Ou est-ce précisément à cause de ce soudain télescopage des mentalités et des pays que des villes de tradition (Fribourg, Yverdon), des cités nouvelles (Avanchet), une nation (Delémont et le Jura) recherchent leur image et leur identité ?

Après avoir examiné, la semaine dernière, les tentatives d'ouverture de la télévision à travers la série d'émissions « L'Antenne est à vous », tentons de cerner, à travers la TV locale, une autre façon de s'approcher du public et de lui donner la parole.

La commune de Vernier, avec ses deux cités du Lignon et d'Avanchet, compte 27 000 habitants. On y enregistre les gains migratoires les plus élevés du canton et maintenant le plus grand nombre d'appartements vacants.

Située à côté du centre commercial de Balexert et près de l'aéroport, entre deux voies de communication de grand trafic, la cité d'Avanchet-Parc prévoit 2000 logements qui accueilleraient plus de 7000 personnes. Actuellement 1700 appartements sont habités, une population d'environ

4500 personnes. Deux groupes scolaires, un centre commercial, un centre culturel, une boulangerie, une pharmacie. Pas un seul bistrot, « ce dernier espace social », car les loyers sont excessifs.

« Une ville dans la ville », une « conception nouvelle et originale », dit la plaquette publicitaire. Le promoteur, Göhner SA, rattaché à Elektrowatt et au Crédit suisse, a construit pour des coopératives regroupant divers syndicats. Un cinquième des logements, qui trouvent difficilement des ama-

teurs, devraient être vendus. Très jeune, très hétérogène, la population comprend une proportion d'étrangers (37 % dans la commune) élevée.

Ni les promoteurs ni les architectes n'habiteront jamais cette cité. Un environnement d'allure concentrationnaire, même si les intérieurs sont de bonne qualité, bien isolés. Des équipements collectifs. Le soir, derrière les hublots des milliers de fenêtres, bougent les lueurs bleues des récepteurs TV ! 1200 écrans dont 800 couleur.

AVA canal 29

Derniers réglages, la mire AVA tremble un peu sur l'écran témoin. Les techniciens, des bénévoles et deux représentants d'une maison spécialisée s'affairent à la régie. Tout le matériel, semi-professionnel et estimé à plusieurs centaines de milliers de francs, est installé dans une salle d'une école primaire. Dans l'espace réservé pour le studio, devant les spots et les trois caméras couleur, la présentatrice lit son texte et rajuste sa parure. Une dizaine de personnes suivent à travers les vitres ces ultimes préparatifs.

Chaque soir, du lundi 16 mai au dimanche 22, de 19 h. 10 à 21 h., le canal 29 a diffusé des programmes locaux, en direct et en différé. A l'origine de cette expérience, M. F. Moruzzi, conseiller administratif, qui résume ainsi les objectifs de la télévision locale :

- accélérer le processus d'intégration des habitants de la cité,
- établir des contacts, faire connaître les associations de la commune,
- rapprocher les autorités de la population.

La concession fédérale, qui selon les responsables n'autorise pas le débat « des sujets controversés », a été accordée à la commune. Celle-ci a voté un crédit de 15 000 francs et chargé l'Association vidéo Avanchets de la réalisation des émissions. Les principaux animateurs sont des techniciens et des professionnels de la communication sociale (pasteur et assistant social).

Les programmes préparés avec des représentants des associations de la cité, correspondent aux

grandes options : information, distraction, culture. En réalité, malgré l'importance donnée à la présentation des autorités — en direct avec chaque conseiller administratif et en différé avec les partis politiques — à la présentation des groupes et sociétés locales, le programme quotidien de deux heures environ gardait un « style » très traditionnel : speakerine, table ronde, monologues, etc. Bref, une communication très pauvre et un taux de narcissisme élevé. Et les vrais problèmes de la cité — les nuisances dues aux usines voisines et à l'aéroport, la grève des loyers de l'Association des habitants — ne pouvaient pas être évoqués.

L'opération était sans doute trop ambitieuse. Et trop longue : une semaine à raison de deux heures par jour, on sombre rapidement dans l'ennui et le catéchisme. Et que dire du prétexte — tout de même vite épuisé — de l'entreprise : l'inauguration officielle des groupes scolaires. Si la télévision locale reproduit les promotions et les cérémonies, elle n'a aucun avenir. Surtout si elle évacue, censure et autocensure, tous les problèmes locaux.

La barrière de l'écran

Les autorités ont-elles établi un contact avec la population ? Chaque jour, il y a eu une vingtaine d'appels téléphoniques; parfois une trentaine de personnes assistaient aux débats. Ceux-ci n'étant guère spectaculaires, nombre de téléspectateurs ont dû changer de chaînes. Routine quotidienne et habitude de consommation d'images obligent ! Lors de la table ronde finale sur l'expérience, les politiciens ont manifesté une certaine déception : peu d'appels, pas de question au Conseil municipal; les gens ont peur, ils ne provoquent pas les autorités. Bref, l'écran devient barrière, l'information locale ne passe pas.

Enfin, il faut dire que la réception des émissions dans de nombreux bâtiments était franchement insuffisante, souvent mauvaise. Toute l'expérience

Le pari exceptionnel des Jurassiens à Delémont

« L'impartialité des émissions doit être garantie; elles ne doivent pas être l'occasion d'une propagande quelconque.

Les émissions doivent tenir compte de la diversité des événements et des opinions.

Si l'émission, sur un sujet déterminé ne se limite pas à la pure relation des faits, elle devra exposer équitablement le point de vue de chaque partie représentée à l'Assemblée constituante.

Les questions touchant le Jura du Sud et les rapports entre le Sud et le Nord sont exclues du programme.

Les sujets traités doivent se limiter à des problèmes en rapport avec les travaux de la Constitution jurassienne.

La publicité payante, directe ou indirecte, est interdite, de même que les programmes propres patronnés.»

Ces quelques extraits de la « concession » octroyée par le Département des transports, des communications et de l'énergie (ci-dessus, des éléments des articles 10, 11 et 12) pour une émission de télévision locale à l'occasion des débats des Constituants jurassiens, « à titre d'essai » pour la période du 13 au 25 septembre 1976, donnent une idée du « fonds politique » de l'expérience.

Greffée sur un moment majeur de la vie politique du canton du Jura, la tentative (réservée aux récepteurs delémontains) reste porteuse de trois enseignements importants, selon ses promoteurs¹:

- 1. Elle a montré « que des amateurs, assistés de quelques spécialistes, étaient capables de mener à chef une entreprise importante de TV locale »;*
- 2. une véritable animation autour des travaux de l'Assemblée constituante jurassienne a pu être créée;*
- 3. un sondage réalisé quelques jours après la dernière émission démontre l'existence, à Delémont, d'une réelle demande de TV locale.*

Le caractère exceptionnel de la démarche tentée à Delémont ne justifie pas, certes, des générali-

sations à l'échelle cantonale ou fédérale sur l'avenir de la TV locale; il est cependant intéressant de fixer quelques points de repères qui permettront de mieux comprendre cette « réussite » :

— L'ensemble de l'opération a été prise en charge sur une base bénévole, par un comité de coordination composé de l'Emulation jurassienne, le Centre culturel régional de Delémont et l'Université populaire. Total des dépenses, 42 000 francs; reste un déficit de 14 000 francs. Si 89 % des gens interrogés sont favorables à des émissions de ce type quelques fois par an — près de la moitié étant disposée à payer une concession plus élevée pour cela! — un appui financier sera indispensable...

— Les émissions étaient diffusées par l'intermédiaire du réseau privé de télédistribution. Pour les cinq interventions (thèmes : l'aménagement du territoire, le fonctionnement de la Constituante, la sécurité sociale et les problèmes de l'information) d'environ une heure et demie à deux heures, le schéma était le même : un film introduisait un débat entre politiciens, qui étaient interrogés par un certain nombre de « spécialistes » et par un public groupé dans un des studios improvisés.

— Relations avec les pouvoirs publics : certains des articles de la concession octroyée par le Conseil fédéral ont un caractère nettement politique, soulignent les promoteurs, telle cette disposition excluant du programme les questions touchant le Jura du Sud. Mais les rapports avec l'autorité ne se sont pas limités à des « relations de soumission » à l'égard de l'exécutif central : le pouvoir cantonal est lui aussi intervenu directement dans l'entreprise et des négociations se sont instaurées avec la Constituante, essentiellement au sujet du choix des personnes invitées à participer aux divers débats.

¹ Une brochure très complète situant l'expérience a été publiée depuis lors sous le titre « Une expérience de TV locale au service d'une constitution cantonale ». Diffusion P.-A. Gentil, Abbé-Monnin 53, 2854 Bassecourt.

Des émissions locales pour quelques élus, des téléreseaux pour tout et la SSR pour tous (suite et fin)

étant suspendue au câble, sa portée apparaît très limitée. Un bilan plus précis sera sans doute tiré prochainement par les animateurs.

Sans négliger les aspects positifs de cette opération, il faut constater que la télévision locale coûte cher. Très cher même si l'on devait considérer son prix de revient réel. Pour un rendement très faible. Comme la population n'avait pas été préparée, qu'aucune animation ne précédait et ne prolongeait l'opération, l'impact reste dérisoire. On peut se demander dans ces conditions si l'organe — le câble et ses propriétaires technocrates — ne crée pas de faux besoins.

Déjà 1200 concessions

Comme moyen technique de diffusion des programmes TV, des réseaux de câbles se mettent en place dans toute la Suisse. Selon des estimations récentes (P.-A. Chevalier, La télévision par câble en Suisse et les autres moyens de communication, Bulletin de documentation économique, novembre 1976) on compte actuellement 1200 concessions d'exploitations d'antennes collectives, un téléspectateur sur quatre reçoit ses programmes par le câble.

Coordonnés et planifiés, ces téléreseaux constitueront un prodigieux système de communication. Pour l'économie et le développement du pays, c'est aujourd'hui une infrastructure aussi importante que hier celle des chemins de fer. Les émissions de télévision locale représentent une des nombreuses possibilités d'utilisation des téléreseaux. Des balbutiements qui font oublier les autres perspectives : la combinaison des ordinateurs et des récepteurs TV, la téléinformatique.

Tant qu'elles ne correspondront pas à des besoins du public mais aux intérêts des fabricants, les émissions locales sont condamnées à la déperdition. En outre, la concurrence des programmes étrangers et nationaux, toujours plus nombreux,

limite leur diffusion. Il faut compter avec cette saturation du marché et la fatigue des téléspectateurs : en Suisse romande, ils passent déjà en moyenne une heure et demie par jour devant le petit écran.

La place du village, le forum électronique : il faut aujourd'hui revoir cette mythologie ! Selon les spécialistes, la télévision locale devait recréer les communications sociales dans les cités nouvelles et les nébuleuses urbaines. En réalité jusqu'ici, et toutes les expériences le prouvent, elle ne fait que confiner les habitants dans leur appartement et les empêche de participer aux activités des associations. Quant aux émissions elles-mêmes, elles deviennent très vite le monopole des notables et elles subissent leur censure.

« Perché la gente no dice niente » ? répète la chanson ? Les télécommunications ne créeront pas les relations entre les habitants des grands ensembles. Pour se développer celles-ci ont d'abord besoin de lieux privilégiés, tels les bistrotts, ces derniers îlots de rencontre ; de salles polyvalentes pour les associations et groupes locaux. Enfin elles ont besoin d'un environnement et d'une qualité de vie que la technologie la plus sophistiquée ne remplacera jamais.

Cependant des expériences doivent être poursuivies en dehors des contextes commerciaux et publicitaires. Des émissions locales, suivant la voie

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Informations

Explication de texte.

Je lis dans la « Tribune-Le Matin » du 25 mai un article intitulé « Trente-huit années de vie politique » et consacré à Podgorny, qui se termine ainsi :

de Delémont, à l'occasion d'un événement important qui mobilise une population. Suivant la voie que propose M. A. Knechtli, président de l'ARTED : une émission hebdomadaire de trente minutes, sous forme de journal local d'information pratiques, et durant plusieurs mois.

L'avenir des émissions locales de télévision est désormais lié à l'évolution de la SSR. Pour répondre à la voix des cantons et neutraliser la concurrence des chaînes étrangères, celle-ci envisage une politique de décentralisation. Ce qui devrait entraîner une restructuration des programmes de la TVR selon un esprit à la fois national et local. Quant à la création d'un centre de radio-télévision dans chaque canton, elle devrait permettre une meilleure couverture de l'actualité, l'ouverture de cases à vocation cantonale et communale.

Il importe avant tout que la télévision ne devienne pas le domaine réservé des intérêts particuliers des grandes sociétés comme Migros, Rincovision SA, et d'autres, qui sont prêtes à investir le câble et les ondes. Dans une démocratie semi-directe, les moyens de communication de masse, la radio-télévision et la presse écrite, déjà largement dominés par les pouvoirs établis, jouent un rôle déterminant pour l'information et la formation de l'opinion publique. « Il serait donc urgent », et notre conclusion est aussi celle de M. P.-A. Chevalier dans le bulletin déjà cité, « d'établir en Suisse une conception d'ensemble dans le domaine des communications, une véritable politique des moyens de communication ».

« Il a su, en 1964, se ranger du côté de l'opposition à Khrouchtchev, et est donc sorti indemne de la chute de ce dernier. Il a été nommé à la présidence le 9 décembre 1965. »

C'est une dépêche de l'agence « AFP-AP ». La « Tribune » est un journal d'informations. « AFP-AP » est une agence d'information. On « informe » le lecteur (voilà que mon mauvais esprit me suggère qu'il y a une fâcheuse parenté

entre « informer » et « informe » — qui n'a pas de forme...) On l'informe « objectivement » : quoi de plus naturel ? Et quoi de plus louable !

Toutefois, à y regarder de plus près, on est frappé par les présupposés implicites qui se cachent dans ces quelques mots :

— Ainsi donc, M. Podgorny (que je ne connais nullement et dont je ne pense rien, ni en bien, ni en mal) « a su se ranger »... En d'autres termes, il a vu d'où venait le vent et il a opéré un virage. Pas question, n'est-ce pas, de supposer que peut-être il était sincère, et que c'est sincèrement qu'il s'est rallié à Brejnev et Kossyguine ? Encore bien moins d'imaginer qu'il a pu être non seulement sincère, mais aussi clairvoyant — voyant que la politique de Khrouchtchev était néfaste et qu'il fallait l'écartier... Inutile de dire que non seulement je ne connais pas M. Podgorny, mais que je suis absolument incapable de juger — à supposer que la chose soit possible — qui de Khrouchtchev ou de ses adversaires avaient raison... A l'époque, mes sympathies allaient plutôt vers le premier nommé. Mais là n'est pas la question. La question est qu'il vaudrait la peine de tout au moins examiner les choses, avant de conclure *a priori* que Podgorny était un opportuniste.

— Ce n'est pas tout. « Il est donc sorti indemne de la chute de ce dernier » poursuit le texte de l'« information ». Sous-entendu : s'il n'avait pas su prendre à temps le virage, il aurait partagé la disgrâce de Khrouchtchev. Intéressant ! Cela revient en effet à insinuer que l'Histoire est un processus de nature, si j'ose dire, *déterministe*, où tout s'enchaîne, sans que la liberté humaine ait aucun rôle à jouer. Premier secrétaire du Parti communiste ukrainien dès 1957, Podgorny était en 1964 secrétaire du Comité central du Parti communiste russe — en même temps que Brejnev. En d'autres termes, il était l'un des dix ou douze hommes les plus puissants de l'URSS. Certes, il est fort possible que s'il s'était rangé du côté de Khrouchtchev, il aurait été entraîné dans sa chute. Mais il est possible également que tout au contraire, il aurait fait pencher la balance de son côté

et empêché l'arrivée au pouvoir de Kossyguine et de Brejnev. Qui peut le dire ? Grouchy, arrivant à Waterloo, aurait-il permis un nouveau Marengo ? Ou n'aurait-il fait qu'ajouter au désastre ? Le cours de l'Histoire en aurait-il été bouleversé, ou les *Cent Jours* seraient-ils devenus les *Cent-vingt Jours*, Napoléon perdant la partie un peu plus tard contre les 600 000 Austro-Russes qui achevaient leur concentration en Allemagne ?

En un mot, Podgorny était libre, et c'est librement qu'il a choisi le parti de Brejnev. Mais ceci est une idée bien dangereuse : laisser entendre aux hommes qu'ils sont libres !... On comprend que la « Tribune » ait préféré donner sans commentaires la dépêche de l'AFP-AP.

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Mettre sa vie en jeu

« Die Weltwoche » (22) tente, en une page de réflexions, de comprendre le coureur automobile Clay Regazzoni. Coïncidence, le même numéro de l'hebdomadaire zurichois contient une forte étude de Marcel H. Keiser sur les victimes du travail. Toutes les vingt secondes, une personne se blesse en Suisse, dans le cours de son activité professionnelle. Le sous-titre de l'étude donne le ton : *Accidents de travail — La récession conduit-elle au non-respect des normes de sécurité ? Clarté des premières lignes : le dommage économique dû aux accidents de travail représente des milliards de francs ; il y a chaque année 360 000 victimes de tels accidents dans notre pays ; le travail dans la construction est tout particulièrement dangereux ; un quart de million de travailleurs sont soumis à un bruit dangereux pour leur ouïe ; les entreprises réfractaires sont rappelées à la raison par une augmentation des primes...*

La comparaison des risques, ceux, volontaires, du

coureur et ceux, imposés, courus par les victimes d'accidents professionnels, un sujet de réflexion bienvenu, même s'il apparaissait fortuitement, semble-t-il, au long des pages de la « Weltwoche ».

Self-service

— *Pour être bien servi, servons-nous nous-mêmes ! Le Service de presse Dr Rudolf Farner publie une information de quarante-neuf lignes intitulée « Le Dr Rudolf Farner a soixante ans ». Combien de journaux reprendront-ils cette prose gratuite ?*

— *Elu au Conseil communal (législatif) de Berne au premier rang de la liste de l'Action nationale, un conseiller quitte à l'amiable ce parti et se retire aussi du Conseil pour éviter d'avoir à payer une partie importante des dépenses électorales (ce qui n'aurait pas manqué de lui être réclamé s'il avait continué à siéger en son nom propre !). Mutation fondamentale : ce spécialiste de la chose publique envisage, selon le « Berner Tagblatt », d'aller habiter dans le canton de Fribourg et d'adhérer au Parti radical.*

Place au Jura

— *Une très large place est réservée, cette dernière semaine, dans le magazine de la « Basler Zeitung » à la « question jurassienne ». Sous la forme, tout d'abord, d'une longue interview du secrétaire général du Rassemblement jurassien, Roland Béguelin ; d'une double page ensuite, tout entière consacrée à un reportage photographique sur les contrées jurassiennes ; et enfin, d'une étude « Le Jura, un problème colonial » signée Marcel Schwander, correspondant pour la Suisse romande du « Tages Anzeiger », qui donnera suite, cet automne, à son ouvrage paru en 1971 sous le titre « Jura-Ärgernis der Schweiz », par le biais d'une publication d'ores et déjà intitulée « Jura-Konfliktstoff für Jahrzehnte ». Pour couronner le tout, Stefan Thomi publie un historique de l'« affaire », remontant notamment jusqu'à cette fameuse année de 1947.*

Industrie: les portes qui se ferment

Premier trimestre 1977. Côté chômage, les bilans officiels se font rassurants : le chômage complet, tel que le reflète la statistique, a pratiquement diminué de moitié tandis que le chômage partiel reculait d'environ un sixième. De fait, les chômeurs sont pratiquement exclus de l'actualité hel-

Entreprises et travailleurs 1966-1976

Année	Entreprises (1966 = 100)		Travailleurs (1966 = 100)	
1966	13 360	100	881 571	100
1967	13 183	99	881 593	100
1968	12 669	95	876 967	99
1969	12 208	91	882 414	100
1970	11 954	89	879 889	100
1971	11 766	88	873 182	99
1972	11 395	85	848 417	96
1973	10 663	80	814 269	92
1974	10 351	77	805 237	91
1975	9 989	75	714 897	81
1976	9 609	72	683 200	77

Six industries à travers la crise

	Travailleurs 1966	Travailleurs 1976
Industrie des machines	263 920	219 519
Métallurgie	120 900	91 976
Horlogerie	72 552	47 629
Habillement	71 965	41 054
Textile	68 371	41 178
Chimie	54 717	61 508

vétique depuis des mois ! Sur le front de l'économie, l'intérêt se concentre exclusivement sur les signes de la reprise. D'où des diagnostics prudents, mettant en lumière un climat « contrasté », selon l'expression consacrée. Exemple : les ventes, lors du premier trimestre 1977, se sont accrues

par rapport à la période correspondante de l'année dernière tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur, mais la capacité « bénéficiaire » continue à être considérée comme médiocre dans la plupart des entreprises.

Cette façon de mettre entre parenthèses la situation sur le marché de l'emploi est inquiétante à plus d'un titre. En particulier parce qu'une éventuelle « reprise », eu égard notamment à la rationalisation imposée par la récession, pourrait ne pas influencer de façon sensible sur la création de nouveaux postes de travail. Les catégories de travailleurs les plus touchées, en particulier les femmes, resteraient alors en rade d'un nouvel élan de l'économie.

Car le mal est profond. On le savait, mais les dernières statistiques industrielles viennent encore le confirmer.

Entre 1966 et 1976, le nombre des entreprises industrielles s'est considérablement amoindri : de 13 360 à 9 609, soit 3 751 entreprises ou 28 % (voir entrefilet). Bien sûr, il ne s'agit pas là exclu-

Ces S.A. qui plaisent tant

Alors même que le nouveau secrétaire de l'Union syndicale suisse, Beat Kappeler réclame (dans la « Correspondance syndicale suisse ») qu'une révision fondamentale du droit des sociétés anonymes soit entreprise avant même que la révision partielle ait abouti, il faut savoir que cette forme de société est de loin la plus prisée en Suisse et que son regain de faveur ne fait que se préciser. Qu'on en juge plutôt par ces quelques chiffres ! Sur les 242 283 entreprises inscrites en 1976 au registre du commerce, 97 642 l'étaient en qualité de sociétés anonymes, soit une proportion de 40 % (en seconde position, les entreprises en nom personnel, 84 748; puis beaucoup plus loin, viennent les fondations, 21 945; puis encore moins nombreuses, les coopératives, 13 378; et enfin les sociétés en nom collectif, 10 914).

En fait, les sociétés anonymes ont constamment

sivement de fermetures accompagnées de licenciements; cette régression peut correspondre également à des changements d'orientation de la production, à des retombées du système de classement statistique utilisé (entreprises n'entrant plus dans le décompte officiel). Il n'en reste pas moins que ce tassement est impressionnant.

Il y a encore plus préoccupant — et c'est là que les chiffres cernant le chômage actuel sont particulièrement trompeurs : le nombre des travailleurs employés dans l'industrie est également en chute vertigineuse, de 881 571 en 1966 à 683 200 dix ans plus tard, soit une baisse de 23 %.

Rien de plus délicat qu'interpréter de tels chiffres isolément ! A tout le moins, ventilés sur l'ensemble des cantons suisses, ils laissent apparaître la nécessité d'une politique concertée et globale d'implantation industrielle pour rendre leurs chances de développement aux cantons les plus touchés, pour rendre aux ressortissants défavorisés de ces cantons une chance de profiter, eux aussi, de la « reprise ».

accru leur « hégémonie » ces deux dernières années : en 1975, 4923 firmes, au total, ont été fondées ou se sont transformées en cette forme juridique, et en 1976 on enregistrait 5493 sociétés anonymes de plus, soit un accroissement de 6 %. Pour mémoire, Beat Kappeler écrivait :

« Qui a suivi avec attention les nombreux cas de criminalité économique ces dernières années, conclut presque automatiquement à la nécessité d'une révision fondamentale du droit qui régit les sociétés anonymes... cette révision a fait l'objet de propositions absolument réalistes. Certaines formes de participation réciproque, voire tentaculaire, la présence de mêmes personnes dans un nombre quasi illimité de conseils d'administration, les manipulations, les sociétés d'une personne devraient être soit interdites ou strictement limitées, soit soumises à des règles assez sévères pour garantir la transparence dans l'intérêt des travailleurs du public et des actionnaires (...). »